



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joëte CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absents : Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

| | | |
|---|--------------------|----|
| Date de la convocation : 17/09/2024 | Nombre de votants | 14 |
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : | Bulletins blancs | 00 |
| 23 | Abstentions | 00 |
| Nombre de membres en exercice | Suffrages exprimés | 14 |
| 19 | Pour | 14 |
| Nombre de membres présents | Contre | 00 |
| 14 | | |
| Nombre de procuration | | |
| 00 | | |

24.58 - « Lire et Faire Lire » - Convention pour la reconduction du dispositif à l'école élémentaire Jean Ferrat - année scolaire 2024/2025

Par délibération du 19 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le déploiement du dispositif « Lire et Faire Lire » à l'école élémentaire Jean Ferrat pour l'année scolaire 2023/2024. Cette action est également proposée à l'école maternelle depuis 2017.

Madame VIAUD-TANQUART rappelle que « Lire et Faire Lire » est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, créé en 2000 ; il est animé par des bénévoles qui offrent une partie de leur temps libre aux enfants, afin de stimuler le goût de ces-derniers pour la lecture et la littérature. Il est porté conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Il est proposé de reconduire le dispositif au bénéfice des élèves de l'école élémentaire Jean Ferrat, pendant la pause méridienne, pour l'année scolaire 2024/2025, selon les modalités suivantes :

- Public concerné : élèves de l'école élémentaire, par groupe de 6 maximum, sur la base du volontariat ;
- Durée et fréquence des séances : le mardi, de 12h40 à 13h20, toute l'année scolaire ;
- Lieu : école élémentaire Jean Ferrat ;

AR Prefecture

017-211702220-20240924-2458-DE
Reçu le 26/09/2024

- Assise juridique : signature d'une convention tripartite entre la Commune, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, représentée localement par l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- Coût : 0€ (appel à des bénévoles).

Concernant la mise en place du dispositif à l'école maternelle, nous sommes encore en attente du recensement des bénévoles et de leur disponibilité.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention fixant les conditions du partenariat relatif à la mise en œuvre du dispositif « Lire et faire lire », pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Vu la délibération du 22 novembre 2017, relative à la mise en place du dispositif « Lire et Faire Lire » et approuvant les conditions du partenariat entre la Commune, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, représentée localement par l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Considérant l'intérêt pour les élèves de l'école élémentaire Jean Ferrat de pouvoir bénéficier du dispositif susnommé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 25 septembre 2024



Le Secrétaire,

Franck COUDRAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Coudray', written over a horizontal line.